

# Informations de rentrée 2019 2020

## Ecole Publique Viole

28 rue de la Mairie 79350 Clessé

Tél : 05 49 72 03 74

Mail : [ce.0790539G@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790539G@ac-poitiers.fr)

site : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/clesse>

### L'équipe pédagogique

- Mme HURY Valérie : enseignante des TPS - PS - MS ;
- Mme GAILLARD Isabelle : directrice et enseignante des GS CP ;
- Mme ALVARADO Nayeli : enseignante le jeudi des GS CP ;
- Mme BUREAU LUSSEAU Sylvie : enseignante des CE1 CE2 ;
- Mme JENOT Julie : enseignante des CM1 - CM2.
  
- Mme CANTET Cathy : ATSEM ;
- Mme BERNARD Stacy : en contrat avenir jusqu'au mois de décembre 2019.
- Mme OLIVER Angélique AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap.

### Les horaires de l'école

- 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- pas classe le mercredi
- 8 h 50 - 9 h 00 : le temps d'accueil est jusqu'à 9 h 00 dans la classe pour les TPS PS et MS ; dans la cour des grands pour les GS CP CE1 CE2 CM1 et CM2 ;
- 13 h 20 à 13 h 30 : pour les élèves déjeunant à la maison ;
- 16 h 30 sortie des classes.



Pour des raisons de responsabilité et de sécurité merci de bien vouloir respecter ces horaires.

La fermeture des grilles se fera à 9 h 00 précises. En cas de retard exceptionnel, vous devrez utiliser la sonnette installée près du portillon d'entrée, une enseignante viendra vous ouvrir.

### L'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) :

L'APC aura lieu le **mardi de 16 h 30 à 17 h 30**.

Les enseignantes informeront les parents des élèves concernés à chaque période.

### Le périscolaire : « Les Petits Loups »

- Mme CADET Manuella : directrice ;
- Mme GERBIER Cyndie : animatrice ;
- M. PUAUD Antoine : animateur.
- mail : [lespetitsloups@agglo2b.fr](mailto:lespetitsloups@agglo2b.fr)
- Tél : 05 49 72 03 74 port. 06 26 11 63 79
- accueil :
  - le matin de 7 h 20 à 8 h 50 ;
  - le soir de 16 h 30 à 18 h 45 ;
  - le mercredi de 7 h 30 à 9 h 00, puis une navette emmène les enfants de Clessé jusqu'à l'accueil de loisirs 1, 2, 3 Soleil de la Chapelle Saint-Laurent.

### Cantine

Responsable : Mme PAQUEREAU Estelle.

Aide à la cantine : Mme GUICHET Sophie et Mme ARNAUD Isabelle

- un service : de 12 h 00 à 13 h 00 ;

Tarif : **2,95 €** pour les élèves inscrits et **3,60 €** pour les élèves non inscrits.

Surveillance de la cour et du trajet : Mme CANTET Cathy, Mme BERNARD Stacy.

Tél : 05 49 72 07 77

Merci de bien vouloir prévenir **la cantine** en cas d'absence de votre enfant.

### Site internet de l'école

Depuis l'année dernière, vous pouvez consulter notre site à l'adresse suivante : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/clesse/>

Vous y trouverez des informations sur la vie de l'école, les activités et les sorties des élèves.

*N'hésitez pas à le consulter, cela encourage les enseignantes qui essaient de le rendre attractif.*

## Permis Citoyen

Le Permis Citoyen sera reconduit cette année de la Grande Section au CM2.

 Le harcèlement physique ou moral sera également sanctionné.

## Fiche individuelle de renseignements

Elle est à compléter et à retourner à l'école le plus rapidement possible. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction en **écrivant le plus lisiblement possible**.

## Assurance scolaire :

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toutes les activités à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), **une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire**. Vous devez donc : fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle.

## Absences des élèves

En cas d'absence de votre enfant, merci pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement :

- **prévenir le matin même, avant 9 h 00, l'école et la cantine (par téléphone)**. Si cela n'est pas fait, nous serons contraints de chercher à vous joindre, ce qui est parfois difficile.
- **justifier ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison en fournissant le motif**.

 *Au delà de quatre demi journées **non justifiées**, nous sommes dans l'obligation d'en informer l'Inspection Académique, qui prendra les mesures nécessaires. Cette mesure s'applique également en maternelle pour les élèves ayant 3 ans à la rentrée 2019 (Loi Blanquer) jusqu'en CM2.*

Les « **petites maladies** » (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter.

A l'inverse, un **enfant malade et contagieux guérit mieux à la maison**.

Dans *la mesure du possible*, merci de bien vouloir prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant en dehors du temps scolaire.

## Absences des enseignantes

En principe, toute enseignante absente est remplacée le jour même. Dans le cas contraire, nous vous invitons éventuellement à reprendre votre enfant ; en cas d'impossibilité, il sera accueilli dans une autre classe.

## Éducation physique et sportive

Les séances de sport **sont obligatoires** pour tous les élèves. En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin de famille.

## Cahier de liaison

C'est le lien entre vous les parents et nous les enseignants. **Toutes les informations doivent être signées tous les soirs**. De même, vous pouvez y inscrire toute information concernant votre enfant.

## Natation

Nous avons besoin de nouveaux accompagnateurs ayant passé la formation. Pour les personnes intéressées merci de nous contacter.

## Vacances scolaires Nous sommes en zone A

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2019	Jour de reprise : <b>lundi 2 septembre 2019</b>		
Vacances de la Toussaint 2019	Fin des cours : <b>samedi 19 octobre 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 4 novembre 2019</b>		
Vacances de Noël 2019	Fin des cours : <b>samedi 21 décembre 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 6 janvier 2020</b>		
Vacances d'hiver 2020	Fin des cours <b>samedi 22 février 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 9 mars 2020</b>	Fin des cours <b>samedi 15 février 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 2 mars 2020</b>	Fin des cours <b>samedi 8 février 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 24 février 2020</b>
Vacances de printemps 2020	Fin des cours <b>samedi 18 avril 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 4 mai 2020</b>	Fin des cours <b>samedi 11 avril 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 27 avril 2020</b>	Fin des cours <b>samedi 4 avril 2020</b> Jour de reprise <b>lundi 20 avril 2020</b>
Pont de l'Ascension 2020	Fin des cours : <b>mercredi 20 mai 2020</b> Jour de reprise : <b>lundi 25 mai 2020</b>		
Grandes vacances 2020	Fin des cours : <b>samedi 4 juillet 2020</b>		

L'équipe enseignante

Signature des parents :